

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Formula-Gel (NPN 80100221)
Code du produit:	PF-FG
Utilisation recommandée	Gel antiseptique pour les mains
Restriction d'utilisation	Toutes utilisations non décrites sur la fiche technique du produit et son étiquette
Fournisseur initial	Solutions Enviro-Formula Inc
Adresse	9695, rue Clément LaSalle (Québec) H8R 4B4
Téléphone	514 903-6632
Fax	514 903-6624
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC (613)-996-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DE DANGERS

Dangers physiques	Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
	Irritation dans les yeux	Catégorie 2A
	Liquides inflammables	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Liquide et vapeurs hautement inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux Peut irriter les voies respiratoires

Conseil de prudence

Prévention	P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation, P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 +P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stockage	P403 : Garder le produit dans un endroit ventilé.
Élimination	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/nationale/internationale. Sous RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur des produits de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales..
Autres dangers	Non connu

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange aqueux composé des substances suivantes

Ingrédients	No. CAS	% (pois)
Alcool éthylique	64-17-5	70-80
glycérol	56-81-5	1-2

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser {ou jeter}. En cas d'exposition/malaise ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 30 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Prenez soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Donner à boire 1 ou 2 verres de lait ou d'eau. Ne jamais faire avaler à une victime inconsciente. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin immédiatement.

Symptômes et effets les plus importants

Aucun connu

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Garder la victime en observation.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

SECTION 5. PROCÉDES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau, agents chimiques secs, dioxyde de carbone (CO₂), mousse anti alcool. Poudre chimique

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent exciteur car cela propagera l'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux

Aucun connu

Produits de combustion dangereux

Oxyde de carbone ou autre gaz de combustion

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome muni d'un masque facial complet ainsi qu'une combinaison complète de protection

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause

Risques d'incendie généraux

Non inflammable en conditions normales de manutention.

SECTION 6. MESURES EN CASE DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions, équipements de protection et mesures d'urgence

Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation. Évacuer les environs et éloigner les personnes non protégées jusqu'à ce que l'opération de nettoyage soit terminée. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les équipements de protection des yeux, de la figure et des mains doivent être conformes à la réglementation. (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre ou du sable et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Étiqueter les contenants adéquatement



Conditions de sécurité de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Incompatibilités

Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom de la composante chimique	CANsmg	CANsppm	CANtmg	CANtppm	CAN_QCVECDmg - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE_mg	CAN_QCVECDppm - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE_ppm	CAN_QCVEMPmg - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE_mg	CAN_QCVEMPppm - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE_ppm
Alcool éthylique	2355	1250	1884	1000			1880	1000

Nom de la composante chimique	CAN_QC - CANADA_QUEBEC OSHA	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations
Alcool éthylique	1		1000			A3	URT irr	A3

(C) - Ceiling limit, A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, A4 - Pas classifiable comme cancérogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, impair - détérioration, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations contenues dans cette section ne mentionnent aucun élément susceptible de présenter des valeurs réglementaires CAN_QC - CANADA_QUEBEC OSHA, ACGIH TWA (mg/m3), ACGIH Carcinogen, ACGIH TLV Basis, ACGIH Notations, CANsmg, CANsppm, CANtmg, CANtppm, CAN_QCVEMPmg - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE_mg, CAN_QCVEMPppm - CANADA_QUEBEC VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE_ppm importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients

Contrôles d'ingénierie appropriée	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle	Le port d'équipement de protection individuelle est nécessaire
Protection du visage/des yeux	Porter de lunettes de protection
Protection des mains Protection respiratoire	Porter de gants appropriés les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Gel transparent
Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7-7,5
Point de fusion/congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible

Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité:	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Conditionnes à éviter	Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C
Matériaux incompatibles	Ce produit réagit avec les composés oxydants forts, alcalis forts, acides.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, absorption par la peau.

64-17-5 Alcool éthylique

Toxicité aiguë

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

64-17-5 Alcool éthylique

L'inhalation peut irriter le nez, la gorge et les poumons.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Pas cancérogène

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non génotoxique

Toxicité pour la reproduction

64-17-5 Alcool éthylique

Une concentration élevée peut endommager le fœtus

Sensibilisation respiratoire/cutanée

64-17-5 Alcool éthylique

Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

64-17-5 Alcool éthylique

Le contact peut irriter la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau avec desquamation, rougeur et démangeaisons.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

64-17-5 Alcool éthylique

Une exposition élevée répétée peut affecter le foie et le système nerveux. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

64-17-5 Alcool éthylique

L'exposition peut provoquer des maux de tête, une somnolence, des nausées et des vomissements et une perte de conscience. Il peut également affecter la concentration et la vision.

Peut affecter le foie et les reins.

Autre Effets potentiels sur la santé

64-17-5 Alcool éthylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladie du foie. Des tests sur certains animaux de laboratoire indiquent que ce composé peut avoir des effets embryotoxiques. Des tests sur des animaux ont démontré une toxicité reproductive. L'ingestion peut provoquer une des conditions suivantes : stupeur (dépression du système nerveux central), irritation gastro-intestinale. Si absorbé par la peau, peut-être : nuisibles.

64-17-5 Alcool éthylique

CL50 (souris): Environ 21000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 39 g / m³ (exposition de 4 heures) (1, non confirmée)

DL50 (orale, rat): 7060 mg / kg (41); 10600 mg / kg (41); 13660 mg / kg (37)

DL50 (orale, souris): 3450 mg / kg (1, non confirmée) DL50 (orale, cochon d'Inde): 5560 mg / kg (37)

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité aquatique

Nom chimique	Espèces	Résultats de épreuves
Alcool éthylique	S gairdneri	13.0g/l 96h
Glycérol	N/A	N/A

Écotoxicité terrestre

Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autre effets nocifs

Pas d'autres informations disponibles

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination

Des petites quantités peuvent être éliminées après dilution avec beaucoup d'eau. Il faut que l'élimination soit conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux appropriés. Si nécessaire, consulter le bureau régional du ministère de l'environnement.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les contenants vides. Garder l'étiquette sur le récipient. La gestion des contenants doit être faite selon l'ordonnance des emballages.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVAS AU TRANSPORT

Display Order	Informations Transports Canada	Informations IATA
Numéro ONU:	UN1993	UN1993
Nom d'expédition:	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcool éthylique)	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcool éthylique)
Classe de danger:	3	3
Groupe d'emballage:	II	II
Danger toxique par inhalation:	Aucunes données disponibles.	
Note / Disposition special:	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
Polluant Marin:	Aucunes données disponibles.	
Substance dangereuse:	Aucunes données disponibles.	

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations canadiennes

Liste intérieure des substances (LIS)

Alcool éthylique

Glycérol

No. CAS

64-17-5

56-81-5

	Fiche de données de sécurité	Code : FDS- PF-FG
		Date d'émission: 2020-04-07
		Version No. 01

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances ainsi que les réglementations concernant ce produit. Le manufacturier ainsi que les vendeurs ne sont pas responsables des conditions d'utilisation et de manipulation du produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter le mode d'emploi, les instructions de manipulation ainsi que le stockage du produit. L'utilisateur doit se conformer aux exigences des lois et règlements fédérales, provinciales et locaux.

FDS préparée par: **SOLUTIONS ENVIRO-FORMULA INC.**
 9695, rue Clément
 LaSalle (Québec) H8R 4B4
 TÉL: 514 903-6632
 Fax: 514 903-6624

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 HMIS: Hazardous Materials Identification System
 LC50: Concentration Létale, 50%
 LD50: Dose Létale, 50%
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer
 PNT: Programme National de Toxicologique
 VEMP : Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée
 VECD : Valeur d'Exposition de Courte Durée